

Strasbourg, le 12 septembre 2022

Objet : Evolution des tarifs PRT 2022-2023

Madame, Monsieur, cher-es partenaires,

Depuis plus de 20 ans l'INSA a développé, avec le tissu industriel local, régional et national, les outils de collaborations qui permettent à chaque partenaire un bénéfice réciproque. Parmi ces collaborations figurent les Projets de Recherche Technologiques (PRT) et les OARA (Aides à la Réalisation d'Avant-Projets). Les tarifs appliqués à ces prestations, réalisées par un étudiant ou un binôme d'étudiants et associant un encadrement, n'ont pas changé depuis 6 ans. Ils subissent de plein fouet les conséquences de la dérive massive du coût de l'énergie, non prise en charge par l'Etat dans le cadre des dotations budgétaires.

L'INSA a dû décider d'une augmentation d'environ 20 % par relèvement du taux de charges générales, qui sera répercutée dès cette année universitaire.


Ainsi et à titre d'exemple, un PRT standard sera facturé 2000 € HT taxes pour un projet impliquant un étudiant et 3000 € HT pour un projet impliquant deux étudiants.

Cette évolution nous est indispensable pour conserver la qualité des conditions d'accueil et de fonctionnement de l'établissement (qu'il s'agisse des locaux ou des matériels industriels indispensables au bon déroulement de nos formations) et poursuivre ainsi notre partenariat au cours de cette nouvelle année universitaire.

Le service INSA entreprises est à votre disposition pour toute précision complémentaire et étudier avec vous l'évolution de votre situation particulière.

Comptant sur votre compréhension, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Directeur de l'INSA Strasbourg



Romuald BONÉ